

**Libre-échange avec le Mercosur, pas sur le dos de
notre agriculture !**

Sous la pression d'Economiesuisse et des secteurs chimiques et pharmaceutiques de notre pays notamment, le conseiller fédéral Schneider-Amman veut accélérer la conclusion d'un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay). Enjeu de la négociation : en échange d'une entrée facilitée des produits industriels helvétiques sur ces marchés, la Suisse est invitée à baisser ses droits de douane sur les produits agricoles en provenance du continent sud-américain.

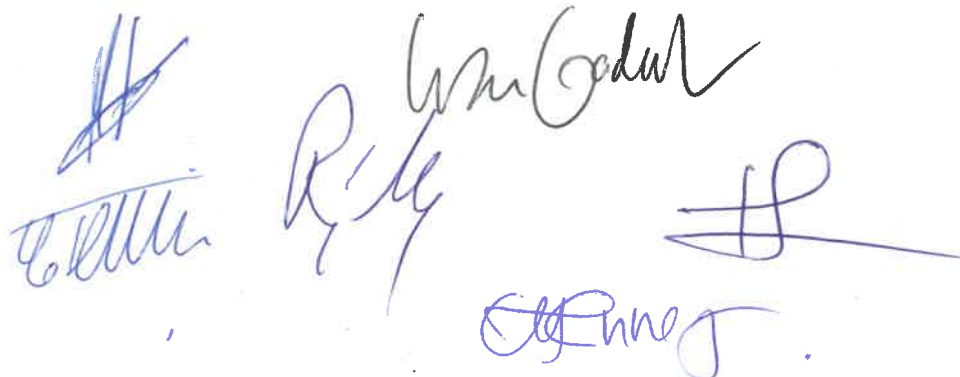
Les pays du Mercosur sont des mastodontes de la production agroalimentaire industrialisée (viande de boeuf, poulet, sucre, maïs aussi soja, maïs, blé, etc). Les normes sociales, sanitaires, écologiques et en termes de détention des animaux qui y ont cours n'ont rien à voir avec celles qui prévalent dans notre pays. Les coûts de production y sont logiquement beaucoup plus bas.

En cas de signature d'un traité de libre-échange avec le Mercosur, les conséquences pour les paysans suisses et jurassiens seront directes et implacables. Le Jura compte de nombreux producteurs de viande de boeuf, de céréales, des producteurs de betterave sucrière ; comment parviendront-ils à s'en sortir lorsque le boeuf uruguayen, le blé argentin et le sucre de canne brésilien entreront en Suisse sans taxe douanière ?

Nous demandons au Gouvernement d'intervenir de manière déterminée auprès du Conseil Fédéral afin d'y relayer les inquiétudes – vives et légitimes – que suscite pour l'agriculture jurassienne les négociations de libre-échange avec le Mercosur.

Delémont, le 23 mai 2018

Ivan Godat



Procédure d'urgence

Madame la Présidente du Parlement,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

Le groupe Verts et CS-POP demande l'urgence pour le traitement de la motion « Libre-échange avec le Mercosur, pas sur le dos de notre agriculture ! ».

La volonté affichée par le Conseil Fédéral d'aboutir rapidement à un accord de libre-échange avec le Mercosur impacte directement l'objet de la motion susmentionnée. Il est important que notre Parlement puisse se prononcer sur celle-ci avant que les négociations ne se terminent, ce qui pourrait arriver dans les prochains mois.

Au regard de ce qui précède, nous vous demandons que cette motion soit traitée en urgence selon l'art. 59a du Règlement du Parlement de la République et Canton du Jura.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, nos cordiales salutations.

Delémont, le 23 mai 2018

Pour le groupe Verts et CS-POP

Ivan Godat

